

Formulaire de revalidation annuelle pour certification pour les gréeurs 2023 Version – français



This form is also available in English on the website.

Instructions pour les gréeurs

À compter du 1er janvier 2024, les gréeurs devront remplir et soumettre le formulaire de maintien et de revalidation de leur certification de gréeur avec leur renouvellement annuel d'affiliation à l'ACPS. Des changements ont été apportés aux exigences annuelles spécifiques aux niveaux de certification des gréeurs. Nous vous demandons d'examiner ces changements et de vous assurer qu'au cours de l'année 2023, vous satisfaites ou dépassez ces exigences pour maintenir votre certification de gréeur en 2024. L'intention est que les gréeurs et les centres de parachutisme puissent signer ces exigences. Les registres devront être vérifiés avant toute validation des exigences de maintien et de revalidation et il sera toujours exigé de garder un registre précis qui devra être présenté à l'ACPS ou à tout organisme du gouvernement du Canada qui en ferait demande.

L'ACPS compte évaluer ces exigences sur une base annuelle. Tout commentaire ou suggestion peut être envoyé à michelle@cspa.ca et sera transmis aux membres de l'équipe concernés.

Instructions pour le gréeur signataire ou le propriétaire du centre de parachutisme

L'intention est que les gréeurs et les propriétaires de centres de parachutisme puissent être les signataires autorisés de ces exigences. Il est attendu que vous vérifiez les registres avant de signer toute exigence de maintien et de revalidation.

Si vous signez des certifications que la personne n'a PAS faites, le bureau national rejettera ce formulaire.

Gréeur A	Gréeur A1	Gréeur A2	Gréeur B	Gréeur AV	Instructeur Gréeur
<ol style="list-style-type: none"> 1. Inspecter et plier des voilures de secours sportives; 2. Enlever et remplacer les composantes d'un parachute; 3. Effectuer des réparations mineures aux équipements de parachutisme sportif; 4. Donner la formation menant à l'annotation « pliage de la voilure principale » et la signer. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inspecter, assembler et plier des voilures principales et de secours sportives et de tandem; 2. Rapiécer et recoudre des pièces à la machine; 3. Remplacer des suspentes; 4. Fabriquer des composantes simples. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inspecter, assembler et plier des voilures principales et de secours sportives et de tandem; 2. Inspecter, assembler et plier les parachutes d'urgence des pilotes; 3. Effectuer des réparations avancées sur les parachutes; 4. Effectuer des réparations simples sur les harnais; 5. Fabriquer des composantes. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inspecter, assembler et plier des voilures principales et de secours sportives et de tandem; 2. Inspecter, assembler et plier les parachutes d'urgence des pilotes; 3. Inspecter, assembler et plier les autres types de systèmes de parachute; 4. Effectuer des réparations avancées sur les parachutes; 5. Effectuer des modifications et des réparations majeures sur les harnais; 6. Faire le plan de composantes, en concevoir et en fabriquer. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inspecter, assembler et plier les parachutes d'urgence des pilotes; 2. Inspecter, assembler et plier les parachutes de l'avion (ex. extracteurs, ralentisseurs, etc.) 3. Retirer et remplacer les composantes du parachute 4. Effectuer des réparations manuelles mineures sur les parachutes d'urgence des pilotes 5. Coudre à la machine les patches de base et les recoudre 6. Remplacer les suspentes 7. Effectuer des réparations avancées sur les parachutes; 8. Effectuer des réparations simples sur les harnais 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Donner toutes les formations de gréeur; 2. Donner la formation que doit suivre un instructeur gréeur inactif pour revalider sa certification.

SVP envoyer le formulaire par courriel, poste, ou télécopieur au bureau National de l'ACPS:

204 - 1468 rue Laurier
Rockland, ON K4K 1C7
Tél. (613) 419-0908 Téléc. (613) 916-6008
Courriel: office@acps.ca

Formulaire de revalidation annuelle pour certification pour les gréeurs 2023 Version – français



Nom:

No. de l'ACPS:

Nb. pliage voilures de secours sportives

Nb. pliage voilures de secours de tandem

Heures de formation continue

À remplir par un gréeur ou un propriétaire de centre de parachutisme

Instructions : veuillez parapher chaque certification pour laquelle le gréeur ci-dessus a satisfait aux exigences minimales de maintien de la certification.

Certifications	Exigences annuelles	Initi:	Revalidation jusqu'à 5 ans	Initiales
Gréeur A	<ol style="list-style-type: none"> 1. Effectuer un minimum de vingt-quatre (24) heures d'activité de gréage*. 2. Effectuer un minimum de trois (3) heures de travail de réparation ou d'activités axées sur la connaissance, telles que des séminaires et des vidéos en ligne. 3. Avoir une affiliation valide à l'ACPS en tant que participant enregistré. <p>* Par activité de gréage, on entend:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'inspection des voilures et des équipements; • le pliage des voilures de secours; • les travaux de réparation tels que définis par la certification des gréeurs; • le partage de connaissances relatives à l'équipement avec d'autres gréeurs, plieurs ou parachutistes; • la supervision de cours de gréeurs de l'ACPS; • la participation à des symposiums tels que ceux de la PIA; • la participation à des activités basées sur les connaissances telles que les séminaires, la journée de sécurité des gréeurs et les vidéos sur le gréage approuvées par le CT&S. 		<p>Le gréeur peut revalider sa certification en travaillant avec un gréeur actif du même niveau ou de niveau supérieur. Le gréeur qui le supervise informe ensuite le CT&S que la formation est terminée et que l'individu peut reprendre ses activités de gréeur.</p>	
Gréeur A1				
Gréeur A2				
Gréeur B				
Gréeur AV				
Instructeur gréeur	<ol style="list-style-type: none"> 1. Donner ou suivre un minimum d'un (1) cours de gréeur. 2. Avoir une affiliation valide à l'ACPS en tant que participant enregistré. 3. Avoir une certification valide de gréeur de l'ACPS équivalente ou supérieure au niveau du cours de gréeur donné. 		<p>Signataire autorisé : Président du Comité de technique et sécurité de l'ACPS, à condition que toutes les exigences soient respectées.</p>	

Déclaration du gréeur ou du propriétaire du centre de parachutisme :

J'ai examiné les documents pertinents et les trouve à jour et valides selon les exigences l'ACPS.

Je recommande la revalidation des certifications du gréeur.

Nom :

No. de l'ACPS:

Date d'expiration:

Signature:

Date: